



**Bourse de
Montréal**

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/> Réglementation
	<input checked="" type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE

Le 2 juin 2011

EXIGENCES DE MARGE POUR CONTRATS À TERME

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) établit les exigences de marge sur les contrats à terme. La Bourse effectue une mise à jour de ces taux à tous les mois ou lorsque les conditions du marché le justifient.

La Bourse, en collaboration avec la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), a déterminé que les taux de marge des contrats à terme, dans le cas des spéculateurs et des contrepartistes, doivent être modifiés comme suit :

CONTRATS À TERME	TYPE DE MARGE	ANCIEN TAUX	NOUVEAU TAUX
ONX - 30 jours sur le taux « Repo » à un jour	Spéculateur	600 \$	600 \$
	Contrepartiste	550 \$	550 \$
BAX - Acceptations bancaires canadiennes de trois mois	Spéculateur	350 \$	350 \$
	Contrepartiste	300 \$	300 \$
CGZ - Obligations du gouvernement du Canada de deux ans	Spéculateur	1 400 \$	1 350 \$
	Contrepartiste	1 300 \$	1 250 \$
CGF - Obligations du gouvernement du Canada de cinq ans	Spéculateur	1 450 \$	1 400 \$
	Contrepartiste	1 350 \$	1 300 \$
CGB - Obligations du gouvernement du Canada de dix ans	Spéculateur	2 100 \$	2 050 \$
	Contrepartiste	2 000 \$	1 950 \$
LGB - Obligations du gouvernement du Canada de trente ans	Spéculateur	3 200 \$	3 250 \$
	Contrepartiste	3 000 \$	3 050 \$
SCF - Indice composé S&P/TSX (contrat mini)	Spéculateur	2 550 \$	2 400 \$
	Contrepartiste	2 450 \$	2 300 \$
SXF - Indice S&P/TSX 60	Spéculateur	6 100 \$	5 750 \$
	Contrepartiste	5 900 \$	5 550 \$
SXA - Indice aurifère global S&P/TSX	Spéculateur	5 750 \$	5 300 \$
	Contrepartiste	5 550 \$	5 100 \$
SXB - Indice plafonné des services financiers S&P/TSX	Spéculateur	1 650 \$	1 500 \$
	Contrepartiste	1 550 \$	1 400 \$
SXH - Indice plafonné de la technologie de l'information S&P/TSX	Spéculateur	900 \$	850 \$
	Contrepartiste	850 \$	800 \$
SXY - Indice plafonné de l'énergie S&P/TSX	Spéculateur	3 850 \$	4 000 \$
	Contrepartiste	3 650 \$	3 800 \$
SXM – Mini contrat à terme sur l'indice S&P/TSX 60	Spéculateur	1 600 \$	1 437,50 \$
	Contrepartiste	1 500 \$	1 387,50 \$
MCX - Unités d'Équivalent en Dioxyde de Carbone (CO _{2e})	Spéculateur	150 \$	150 \$
	Contrepartiste	100 \$	100 \$

Note : L'appellation « spéculateur » s'applique à tous les clients sauf les institutions agréées, les contreparties agréées, les entités réglementées et les contreparties véritables, telles que définies dans les Règles et Politiques de la Bourse.

Circulaire no : 100-2011

TAUX DE MARGE SUR POSITIONS APPARIÉES

Voici un résumé des taux de marge applicables aux positions appariées de contrats à terme inscrits à Bourse de Montréal Inc. :

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR INDICES/CONTRATS A TERME SUR DIOXIDE DE CARBONE							
	SCF	SXF	SXA	SXB	SXH	SXM	SXY	MCX
POSITIONS APPARIÉES	200 \$	350\$	100 \$	100 \$	100 \$	\$100	100 \$	100 \$

TYPE DE MARGE	CONTRATS À TERME SUR TAUX D'INTÉRÊT					
	ONX	BAX	CGZ	CGF	CGB	LGB
POSITIONS APPARIÉES	132 \$	128 \$	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
« BUTTERFLY » (mois d'échéance consécutifs)	S/O	80 \$	S/O	S/O	S/O	S/O
« BUTTERFLY » (mois d'échéance non consécutifs)	S/O	167 \$	S/O	S/O	S/O	S/O

Ces nouvelles exigences de marge **entreront en vigueur lors du traitement de fin de journée du lundi, 6 juin 2011.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Santo Ferraiuolo, analyste de marché, Division de la réglementation, au 514 871-4949, poste 413, ou par courriel à l'adresse ferraiuolo@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation